

Conclusion

Tel que mentionné dans l'introduction, l'objectif du présent document était non seulement de présenter les principales révisions aux politiques relatives à la Fonction publique fédérale, mais aussi de les mettre en perspective. Ainsi, elles ont été mises en rapport avec les changements intervenus au cours des dix dernières années et avec les caractéristiques futures de la politique en matière de langues officielles. Ces révisions ont aussi été présentées en raison de leur importance particulière au stade actuel de l'évolution de la Fonction publique.

On n'insistera jamais assez sur le fait que, par sa politique en matière de langues officielles, le gouvernement vise à maintenir et améliorer le complexe équilibre entre des obligations, des besoins et des droits qui varient selon les individus, les groupes, les régions et les organisations qui constituent la Fonction publique et le public qu'elle dessert. Ainsi, les politiques et les mesures administratives apparaissent, dans certaines situations, comme complexes, contraignantes ou arbitraires. Par ailleurs, lorsque placées dans la perspective des objectifs que ces mesures visent à atteindre au cours des prochaines années, leur raison d'être est éventuellement plus facile à percevoir. Quoiqu'il en soit, pour réussir la mise en oeuvre de la politique des langues officielles à l'intérieur de la Fonction publique, il faudra beaucoup de compréhension, d'engagement, de coopération et de discussion ouverte des problèmes entre les gestionnaires, les employés et leurs représentants.